

Mali mètre- enquête d'opinion : 45, 8% des Maliens estiment que la lutte contre l'insécurité est la première priorité

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

747

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Les Chefs religieux musulmans Quand on troque Dieu avec la politique



Le pays brûle : Les « colonels de Kati » font du mécénat à Bamako et environs



Parquet National Financier de Paris : Entre Nicolas Sarkozy et la prison, il n'y a qu'un pas !



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une	Les Chefs religieux musulmans : Quand on troque Dieu avec la politique	P.4
Brèves	Renforcement du système de contrôle de la Commande publique : Remise officielle du Référentiel pour l'audit de conformité de la commande publique aux acteurs de la commande publique	P.9
	Des faux policiers à Bamako ? Dr Diakité Aissata Séméga raconte sa mésaventure	P.9
	« Front » à l'UCAD : Au moins quatre étudiants blessé	P.9
	Commissariat de police de Koro : Le bourreau de son propre géniteur aux arrêts	P.10
	FAMa : Le MDAC dans les Directions des Écoles et du Sport Militaire	P.10
	MINUSMA : Cérémonie de remise du Bloc de réanimation	P.11
	Mopti : La Journée des Volontaires célébrée aux côtés des déplacés internes du camp de Barbé II	P.11
Actualité	Communique du conseil des ministres du mercredi 09 décembre 2020	P.16
	Mali mètre- enquête d'opinion : 45, 8% des Maliens estiment que la lutte contre l'insécurité est la première priorité.	P.19
	Lutte anti-braconnage : 23 nouveaux rangers formés grâce au Fonds fiduciaire de la MINUSMA	P.20
	UNTM-Gouvernement : Rupture du dialogue ?	P.22
Politique	Le pays brûle : Les « colonels de Kati » font du mécénat à Bamako et environs	P.23
	Contribution : L'exemplarité des gouvernants est le fondement de la légitimité d'exercice du pouvoir	P.24
	Gestion calamiteuse du front social : La Codem prévient des risques sur le timing de la transition et ses conséquences !	P.25
Culture & société	Métier de tailleur ambulant : La chasse gardée des jeunes ruraux	P.27
International	Parquet National Financier de Paris : Entre Nicolas Sarkozy et la prison, il n'y a qu'un pas !	P.28
	Sénégal : L'enseignant chercheur Serigne Thiam prédit une fin tragique de Bennoo	P.29
	Burkina Faso : Les grèves interdites aux élèves	P.31
Sport	Ligue des champions : Amadou Haïdara ouvre son compteur face à MAN UNITED	P.32



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Les Chefs religieux musulmans : Quand on troque Dieu avec la politique

Du temps d'Alpha Oumar Konaré, où ils étaient ignorés, à nos jours, les responsables religieux musulmans sont passés par tous les chemins. Courtisés comme des saints par les régimes d'Amadou Toumani Touré, ATT, et d'Ibrahim Boubacar Kéita, IBK, les religieux musulmans s'intéressent maintenant plus à la politique qu'à Dieu qui devrait être leur véritable raison d'être. C'est à se demander si la volonté à peine cachée de ces hommes de Dieu n'est pas d'accéder au pouvoir politique des humains avec l'intention inavouée, mais connue, pour certains d'entre eux de faire du Mali une république à leurs ordres. Comme on n'entre jamais en politique sans y perdre un peu de son âme, les religieux musulmans du Mali retrouvent subitement leurs vrais visages d'hommes comme les autres en se mouvant dans le mensonge, la duplicité et la trahison.

Dans les années 1990, l'influence des chefs religieux dans la politique malienne n'était pas aussi grande que maintenant. On ne voyait pas leurs domiciles envahis par des politiques en mal d'audience et de popularité. Alpha Oumar Konaté, feu Tiéoulé Mamadou Konaté et autre Almamy Sylla quoique musulmans pratiquants n'étaient pas hommes à s'en remettre à la volonté de quelques disciples de Dieu pour régler les problèmes de la cité des hommes. A vrai dire, dans les années 1990, il n'existait pas vraiment de responsables religieux ayant une envergure nationale telle qu'ils puissent in-

fluencer la vie politique nationale. Les grands religieux musulmans étaient surtout respectés pour leurs connaissances des écritures saintes et considéraient la politique comme le lieu des affaires de la vie terrestre. Ousmane Madani Haïdara commençait à peine ses prêches révolutionnaires pour l'époque et Mahmoud Dicko terminait ses études islamiques.

Ainsi, on a vu Alpha Oumar Konaré brandir un préservatif à la télévision nationale du Mali pour inviter les Maliens à se protéger contre le SIDA qui menaçait la jeunesse malienne et contre lequel les traitements étaient hors de prix. Certes il y eut des protestations contre cet acte présidentiel mais rien qui puisse ébranler la conviction du Président de la République, homme de gauche. C'est après 2002, date d'accession d'ATT au pouvoir, que l'influence

des religieux musulmans commence à se faire sentir en politique à cause surtout de la naissance, en janvier 2002, du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) qui se voulait une alternative à l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI) jugée trop proche du pouvoir politique. C'est à partir de 2008, avec l'arrivée de Mahmoud Dicko à la tête du HCIM que celui-ci intervient dans la vie politique jusqu'à en devenir un contrepoids incontournable.

En effet, on se souvient de l'échec du fameux Code de la famille initié par ATT, code jugé trop libéral et anti islam, lequel constituait pourtant des avancées certaines pour les femmes du Mali, notamment en ce qui concerne le partage de l'héritage et l'accès des femmes à la propriété foncière. Ce fut une véritable dé-





monstration de force à travers un meeting mémorable des musulmans au stade du 26 mars de Bamako qui aura pour conséquence la scandaleuse reculade d'ATT qui demandera à l'Assemblée nationale de faire passer le Code de la Famille en seconde lecture alors qu'il avait été voté par les Députés. C'est de ce rassemblement que date l'influence grandissante des religieux musulmans sur la politique malienne jusqu'à la création de la fameuse Coordination des Associations et Sympathisants de l'Imam Mahmoud Dicko (CMAS) qui a, en partie, contribué à la chute d'IBK.

C'est avec l'action de Mahmoud Dicko que beaucoup de religieux musulmans interviendront dans la vie politique malienne. C'est le cas du Chérif de Nioro dont on a vu presque tous les candidats aux différentes élections présidentielles au Mali envahir le domicile en faisant le voyage de Nioro du Sahel. Le Président IBK lui-même s'est fait humilier par le Chérif de Nioro qui n'a même pas daigné l'accueillir à l'aéroport de la ville et l'a traité avec le plus grand mépris à son domicile. Désormais, les responsables religieux ont le pied à l'étrier. Certains seront maires, d'autres auront des députés qu'ils parraineront. Quant à Mahmoud Dicko, on le soupçonne de lorgner vers Koulouba bien qu'il s'en défende farouchement. La politique malienne est désormais envahie par le religieux et aucun homme politique malien ne s' imagine diriger le pays sans l'aval de ces nouveaux faiseurs de Présidents.

Cependant la politique a ceci de particulier qu'il change les hommes qui y entrent. Et les chefs religieux n'y échappent pas. Un temps adulé voire même adoré par certains, Mahmoud Dicko est en passe de perdre l'immense sympathie que lui ont valu ses critiques sans

ménagement des pouvoirs d'ATT et d'IBK en particulier, et de la corruption en général du monde politique. En effet l'ancien Président du HCIM qui s'était mis au-dessus de la mêlée, est en train de descendre dans l'arène politique avec toutes les conséquences en termes de perte de l'aura qui l'enveloppait et faisait de lui l'homme de Dieu. En effet, le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) se sent désormais trahi par Mahmoud Dicko qui s'est définitivement éloigné du Mouvement qui lui a pourtant donné de l'envergure tant au plan national qu'international.

De la désignation du Président, du Premier ministre, des membres du Gouvernement jusqu'à celle du Conseil national de la Transition, Mahmoud Dicko s'est complètement désolidarisé des décisions du M5-RFP et a placé ses protégés dans tout l'appareil d'État de la Transition. La dernière en date est l'entrée au CNT de son beau-fils et principal laudateur, Issa Kaou N'Djim, qui est devenu l'ennemi public N°1 du M5-RFP dont il a fait quitter la CMAS, sans doute avec la bénédiction de son beau-père. Certes le M5-RFP est dépité de cette si-

tuation mais le Mouvement garde toute sa dignité en ne discréditant pas un homme dont ils ont été très proches et qui est devenu traître à leur cause. Un autre imam, Oumarou Diarra, vient de rendre sa démission du CNT après avoir pourtant donné procuration au Colonel Malick Diaw de voter en son nom à la désignation du Président de l'organe législatif de la Transition. Cette décision de l'imam Oumarou Diarra, quoique digne, est cependant révélatrice d'un profond malaise vis-à-vis des responsables religieux maliens qui se sont engagés en politique.

Si Ousmane Madani Haïdara, guide des Ançars, a pu intervenir auprès de certains responsables politiques dont le Président IBK, c'était, dit-il, uniquement en tant que citoyen sollicité par ses compatriotes. Cette posture lui a permis de clamer haut et fort son indépendance vis-à-vis des politiques. Ce n'est pas le cas de Mahmoud Dicko qui a su largement profiter des largesses du pouvoir, particulièrement d'IBK qu'il ne s'est pourtant pas gêné de trahir quand ses intérêts ont été menacés. A force de côtoyer la politique, de la courtiser même, Mahmoud Dicko est en passe de devenir un religieux ordinaire, celui qui vit aux dépens des autres. En entrant dans l'arène politique, le célèbre imam est devenu un vulgaire politicien qui donne des coups bas, trahit sa parole et sa foi pour atteindre son objectif. La campagne de mise en place des comités de la CMAS sur l'ensemble du territoire national vise à préparer l'arrivée de l'Imam sur la scène politique. Il devra alors se préparer car son Dieu, qu'il a trahi, ne lui sera d'aucun secours. Les Dieux de la politique ne sont pas celui de sa religion.

■ Diala Thiény Konaté



Ibou SY



RDC : Les États-Unis, le Canada, la Corée du Sud, le Japon, la Suisse et le Royaume-Uni prennent note du discours de Tshisekedi et s'engagent à soutenir le renforcement de la démocratie et des institutions dans le pays
Voiceofcongo9 déc. 2020 Sources
Le Président Felix Tshisekedi

Dans une déclaration commune, les États-Unis, le Canada, la Corée du Sud, le Japon, la Suisse et le Royaume-Uni ont dit avoir pris note de l'adresse à la nation du président Felix Tshisekedi faite le dimanche dernier.

Ces pays ont aussi promis de s'engager à soutenir un processus de réforme visant à garantir le changement que le peuple congolais demande.

"En tant que fidèles partenaires du peuple de la RDC, les États-Unis, le Canada, la Corée du Sud, le Japon, la Suisse et le Royaume-Uni réaffirment leur engagement à soutenir un processus de réforme visant à garantir le changement que le peuple congolais demande, notamment le renforcement de la démocratie et des institutions de la République, la lutte contre la corruption et l'impunité, la consolidation de la paix et de la sécurité et la création d'une prospérité inclusive pour toutes et tous", peut-on lire dans le communiqué.

Ces six nations ont à cet effet appelé toutes les parties à travailler de bonne foi et à s'engager pacifiquement dans le processus politique, "en évitant toute action qui pourrait générer violence ou insécurité à travers le pays".

Lors de son adresse à la nation dimanche dernier, Felix Tshisekedi a notamment annoncé la nomination d'un informateur qui devra identifier une nouvelle majorité parlementaire. Une annonce qui, en principe, met fin à l'existence de l'actuelle coalition au pouvoir formée par le FCC de Joseph Kabila et la CACH de Felix Tshisekedi.



Patrouille d'envergure à Bamako. La police veut montrer qu'elle est capable de relever le défi sécuritaire.

Mossa Ag Attaher



#Afrobasket U18 filles #Caire_2020

Je ne peux que féliciter une fois de plus nos Aiglones même si elles viennent de perdre en finale. Je les félicite pour leur bravoure et leur combativité car elles ont tenu jusqu'au bout.

Elle n'ont pas pu conserver leur titre de Championne d'Afrique mais elles se sont qualifiées pour la prochaine Coupe du Monde. Alors bravo.

Je félicite également l'encadrement technique. Ils ont fait du bon travail.

On ne baissera pas les bras. Bravo Chères jeunes dames.
#Vive_le_Mali



C'est une obligation pour moi de sensibiliser mes concitoyens sur la pandémie Covid-19.

J'ai instruit au Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) à mobiliser 200 jeunes volontaires pour renforcer le dispositif de lutte contre la pandémie Covid-19 dans l'ensemble des régions du Mali dès cette semaine. C'est à travers des engagements forts qu'on parviendra à vaincre cette pandémie qui fait des ravages dans le monde et actuellement dans notre pays.

Respectons les gestes barrières.

M. Mossa Ag ATTAHER

Ministre de la Jeunesse et des Sports



Allaye Guindo



Vice Championne d'Afrique dans leur catégorie, félicitations aux Aiglones U18 par le parcours honorable tout au long de la compétition et la

qualification pour la coupe.

Grand merci au Ministre de la jeunesse et des Sports Mr Moussa Ag Attaher qui, n'a ménagé aucun effort pour la réussite de la de nos équipes.

Félicitations à la Fédération malienne de Basketball, à son infatigable Président Mr Harouna Maiga. A l'encadrement technique, à l'ambassade du Mali en Egypte pour l'assistance.

Bonne chance pour la coupe du monde.

CMAS de l'imam Mahmoud DICKO



Bennchico Savadogo

C'est semaine prochaine on va chier dans payer là du lundi au vendredi grève, tout est bloqué



Moussa Badjè Doumbia

De la responsabilité irresponsable !!! Pendant que le pèlerinage à Mecque à été annulé pour raison COVID-19 et que le Vatican est fermé pour la même cause, les autorités maliennes ont grandement ouverts nos stades pour Maouloud et autorisé le pèlerinage à kita. Le Mali serait le pays le plus religieux au monde ? Nos dignitaires religieux tiennent nos dirigeants par ce qu'il ne se nomme pas... Conséquences ? La multiplication par 10 de cas Covid-19 au Mali depuis trois semaines, et la tendance n'est pas à la baisse. Je vais me laver les mains...



MALI KANU

Levée de rideau sur les travaux du séminaire sur les langues nationales, par le Pr Doulaye KONATE, Ministre de l'Education Nationale.

Le lundi 07 décembre 2020, le Ministre de l'Education Nationale, Pr Doulaye KONATE, a donné le coup d'envoi des travaux du séminaire sur les langues.

Cette activité s'inscrit dans le cadre des programmes de séminaires thématiques, émergence pour une vision concertée des secteurs de la culture, de l'artisanat et du tourisme.

La cérémonie d'ouverture des travaux s'est déroulée au Musée Na-



tional en présence du Ministre de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme, Mme Kadiatou KONARÉ, du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr Amadou KEITA. Elle a aussi enregistré la présence des deux parrains du séminaire, Monsieur Adama SAMASSEKOU, ancien ministre, et Monsieur le Président du Mouvement Culturel NKO, du Représentant et Chef du Bureau UNESCO au Mali, Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Académie Africaine des Langues, des membres du Cabinet du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, des Chefs des Services centraux, personnalisés et rattachés, des professionnels des Langues, des représentants des associations culturelles et des acteurs de la presse.

Le thème retenu pour le séminaire est : les langues nationales « évolutions, enjeux et perspectives »

Cette rencontre a pour objet de faire un état des lieux de l'utilisation et l'exploitation des langues nationales, d'échanger sur les stratégies et les perspectives d'évolutions, de promotion des langues nationales comme facteur de paix, et de cohésion sociale.

Par ailleurs, des réflexions seront menées sur les langues comme élément d'éducation à la citoyenneté et l'identification des actions et mesures de sauvegarde des langues comme expression des identités culturelles et vecteur de transmission du patrimoine culturel immatériel.

Des recommandations seront formulées en faveur de la sauvegarde et de la promotion des langues nationales.



Activiste Tv

Transition# au Mali :

Trop d'incohérences dans la gestion actuelle alors que nous avons combattu le régime d' IBK pour les mêmes causes .

La nomination du président de la transition et son vice-président , la nomination du premier ministre et les membres du gouvernement et aujourd'hui la nomination des membres du CNT ont été faites dans la violation flagrante de la constitution du Mali , la charte et pire leur propre décret , mais vous trouver ça normal aujourd'hui car tout ce que fait Assimi Goita est saint hum quel incohérences .

NB : Soutenons l'équipe de la transition dans la vérité rien que la vérité pour éviter le même sort que IBK qui a plongé le pays dans



cette crise jamais égalé.
MADOU Koné Activiste



YERI Bocoum

#YBC/YB
Urgent : Les négociations entre L'UNTM et le gouvernement n'ont encore démarré. La grève de 5 jours semble inévitable.
BLO INFO



Média A

#Conseil_National_de_La_Transition
communiqué du président



RFI Afrique

Cela fait 10 jours qu'un accord a été signé avec les Nations unies pour que des travailleurs humanitaires puissent accéder au Tigré, qui fait face à de nombreuses pénuries, mais toujours rien ne s'est matérialisé. Dimanche, une équipe de l'ONU a été arrêtée après avoir été la cible de tirs. Un geste grave, pleinement assumé par le gouvernement à Addis-Abeba, qui refuse de donner un accès total à la région.



Renforcement du système de contrôle de la Commande publique : Remise officielle du Référentiel pour l'audit de conformité de la commande publique aux acteurs de la commande publique



Le ministre de l'Économie et des Finances a présidé, au nom du Premier ministre, chef du gouvernement Monsieur Moctar Ouane, la cérémonie de remise officielle du Référentiel pour l'audit de conformité de la commande publique aux acteurs de la commande publique, ce mardi 08 décembre 2020, en présence du Président de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) M. Allassane BA, le Président du Conseil National du Patronat, M. Amadou Diadié Sangaré et des acteurs de la commande publique.

« La commande publique constitue aujourd'hui un vecteur important de la relance économique. Depuis la grande réforme des marchés publics intervenue dans notre pays en 2010, la commande publique fait face à un défi majeur : celui de l'efficacité des procédures. Pour rendre les procédures efficaces, l'audit de la commande publique occupe une place primordiale avec des implications véritablement conséquentes », a déclaré le ministre lors de la cérémonie.

Le référentiel pour l'audit de conformité de la commande publique, réalisé par l'ARMDS, est un nouvel outil pour servir de guide pour tout praticien de la commande publique, notamment les auditeurs et les contrôleurs, dans leurs missions respectives qu'ils mèneront désormais au quotidien avec professionnalisme et méthode.

L'usage de ce référentiel permettra de s'assurer, à travers l'ARMDS, du respect des principes matriciels de la Commande Publique à savoir :

- le libre accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats ;
- la transparence des procédures et enfin,
- l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition.

Avec ce référentiel, même l'auditeur ou le contrôleur junior (en début de carrière) pourra aborder avec sérénité une mission d'audit relative au respect des procédures de la commande publique qui représente en moyenne plus du quart de notre budget national. Il trouvera dans ce référentiel un canevas cohérent et explicite des points de contrôle.

Le ministre de l'Économie et des Finances a invité à l'organisation de rencontres d'échanges animées par l'ARMDS, de la DGMP-DSP, les autorités contractantes et le secteur privé afin de faire un usage opportun et régulier de ce manuel. Il a appelé à la nécessité pour les organes de contrôle de l'Etat et auditeurs d'harmoniser la mise en pratique de l'audit

Des faux policiers à Bamako ? Dr Diakité Aissata Séméga raconte sa mésaventure



Aujourd'hui, j'ai eu la visite de 2 hommes qui prétendent être des éléments de la brigade de recherche du 5ème Arrondissement. Ils m'ont montré une carte professionnelle de loin. D'après eux l'objet de leur visite était de prendre les coordonnées des responsables des structures financières de la Commune 4 comme les pharmacies, les banques...dans le but d'assurer leur sécurité.

Quand je leur ai demandé de me donner l'ordre de mission, ils n'ont pas pu me le montrer. Quand je leur ai dit d'attendre que je m'informe, ils sont sortis et ne sont plus revenus. Je vous demande d'être très vigilants en ces temps-ci et de dire aux opérateurs économiques et leurs agents de ne pas donner le contact du pharmacien aux inconnus.

Que Dieu nous protège tous

Dr Diakité Aissata Séméga
Pharmacie Saha Hamdalaye.

de la commande publique et d'uniformiser les formats des évaluations, de quantifier de façon objective les points de conformité et de non-conformité.

Enfin, le ministre SANOU a félicité de Prédirent de l'ARMDS pour l'initiative et la qualité du travail. Il a exprimé sa gratitude, et celle des plus hautes autorités, aux Partenaires Techniques et Financiers, particulièrement à la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement pour leur soutien constant aux actions visant à l'atteinte de nos objectifs de développement économique.

Des exemplaires du référentiel ont été remis aux acteurs de la commande publique aux représentants des structures et des services de contrôles de l'État, du secteur privé, des collectivités territoriales et de la société civile.

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

« Front » à l'UCAD : Au moins quatre étudiants blessés



L'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar est encore en ébullition. Depuis ce mercredi matin, les étudiants, qui ont pris d'assaut l'avenue Cheikh Anta DIOP, font face aux forces de l'ordre qui tentent de les contenir. Et comme à l'accoutumée, les étudiants protestent contre le non-paiement de leur bourse. Aux dernières nouvelles, au moins quatre d'entre eux ont été blessés et évacués au service médical du campus. Pendant ce temps, la Direction des bourses rassure quant au paiement dans les plus brefs délais.

Source : WALFNet

FAMa : Le MDAC dans les Directions des Écoles et du Sport Militaire



Le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) a clos le mardi 08 Décembre 2020 sa série de visites de Bamako dans les différentes structures relevant de son département. Le colonel Sadio Camara s'est rendu successivement à la Direction des Ecoles et à celle du Sport Militaire. L'objectif de cette visite du chef du département de la Défense et des Anciens Combattants était non seulement d'y voir et comprendre les problèmes des hommes mais aussi de leur transmettre le message de soutien des plus hautes autorités. Au cours des échanges, les différents commandements et la troupe ont évoqué des questions liées à leurs préoccupations quotidiennes. Notamment l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

Commissariat de police de Koro : Le bourreau de son propre géniteur aux arrêts



Le commissaire principal Jean-Marie Drabo une fois de plus félicité par la population de Koro. Le mardi, 08 décembre 2020, aux environs de 18 heures, un paisible citoyen désirant garder l'anonymat, s'est rendu au Commissariat de Koro pour signaler un cas d'assassinat perpétré à proximité de son domicile. Sans désespérer, une équipe s'est rendue au lieu indiqué, aux fins de constatations et d'enquête. Sur place le corps inanimé d'un sexagénaire, gisait dans une flaque de sang, sa tête complètement endommagée, suite à la fréquence des coups. Suite aux investigations de voisinage, le meurtrier était le propre fils de la victime, un trentenaire disparu après ce crime abominable. D'intenses recherches engagées ont permis de le dénicher dans les confins de la ville, quelques heures plus tard. Conduit au Commissariat, il a fondu en larmes, avant de passer à l'aveu.

MOBILE DU CRIME

Selon le bourreau dans son interrogatoire, son papa a voulu réparer la porte de sa chambre, chose qui ne lui a pas plu. Suite à une prise de bec, il n'a pas pu maîtriser sa colère, face aux réprimandes de son père à son encontre il s'est muni d'un bâton pour l'assommer violemment. Tombé, il a continué à lui administrer des coups à sa tête, lui ôtant ainsi la vie, avant de se volatiliser.

Déféré devant M. Le Juge de Paix à Compétence Étendue de Koro suivant PV N°16/CP-Koro de ce mercredi 09 décembre 2020, l'impitoyable assassin a été placé sous Mandat de Dépôt et conduit à la Maison d'Arrêt de Koro.

Source : Pape Cinq

Le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants a remercié les éléments pour leur engagement sans faille dans la lutte contre le terrorisme. Il a loué les sacrifices consentis par les FAMa tous les jours pour la stabilité de notre pays. Le ministre a également invité les hommes à plus de rigueur et de professionnalisme dans l'exécution de leurs missions de sécurisation des personnes et de leurs biens.

Le Directeur des Écoles Militaires et celui du Sport Militaire, respectivement les colonels-majors Ousmane Wélé et Brahim Diabaté, se sont dit satisfaits de cette visite du MDAC.

Mopti : La Journée des Volontaires célébrée aux côtés des déplacés internes du camp de Barbé II



Les volontaires internationaux et nationaux de Mopti au Mali, ont célébré ensemble la Journée Internationale des Volontaires (JIV) des Nations Unies, le 5 décembre dernier au camp des déplacés internes de Barbé II, pour apporter leur solidarité à ces personnes forcées de fuir leurs domiciles.

La JIV a été marquée par la remise de matériels de prévention contre la COVID19 (masques lavables, cartons de savon, seaux d'eau, robinets d'eau, supports de seaux, etc.), de vivres (sacs de riz, de mil et de sucre) et de vêtements aux 232 déplacés internes du camp de Barbé II à Mopti. Les femmes, les enfants et les hommes du camp ont massivement pris part à la célébration de ladite journée avec les volontaires des Nations Unies (VNU) et profité au maximum de ce moment de réconfort et de partage que les volontaires ont voulu leur proposer. Cette année, la célébration a lieu dans un contexte particulier marquée par la COVID-19. Ainsi, en plus des dons et à travers le thème de cette année « Avec le volontariat, c'est possible », les volontaires de Mopti ont organisé une séance de sensibilisation sur les gestes barrières.

La journée s'est déroulée en présence de différentes personnalités, dont le représentant du Directeur régional du Développement Social de Mopti, la Cheffe du bureau régional de la MINUSMA, le Chef du bureau du PNUD, le Conseiller du Maire de Barbé.

La Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA, Fatou THIAM DIENG, dans son discours a félicité les volontaires pour, dit-elle : « les actions qu'ils mènent ...pour que le Mali soit stabilisé avant d'inviter les déplacés à travailler dans le sens de la paix et de la cohésion sociale. C'est difficile mais il faut savoir se pardonner, se réconcilier » a-t-elle poursuivi.

Les volontaires ont déclaré que la JIV était l'occasion de faire le bilan de leurs contributions dans les différentes structures dans lesquelles ils sont déployés, mais aussi de réfléchir sur des perspectives en vue de les améliorer pour satisfaire au mieux les besoins de leurs semblables, à les aider à se faire entendre et à protéger leurs droits.

Pour le conseiller du Maire de Barbé, Dramane TRAORE, « chaque jour on est prêt à aider les déplacés souvent on donne des vivres parce que tous ces déplacés sont des femmes et des enfants du pays ». Le conseiller du maire ainsi que le chef du camp ont adressé leurs sincères

MINUSMA : Cérémonie de remise du Bloc de réanimation



Ce 8 décembre, au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) du POINT G a eu lieu l'inauguration d'un nouveau bloc de soins intensifs offert par la MINUSMA. En présence du Directeur de l'hôpital, du Représentant de l'OMS, du personnel soignant, des acteurs de la lutte contre le virus et des médias, le ruban a été coupé par la Ministre de la Santé et du Développement social, le Docteur Fanta SIBY et Mahamat Saleh ANNADIF, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) de l'ONU au Mali et Chef de la Mission des Nations Unies.

Le nouveau bloc de soins intensifs a coûté 71.7 millions de FCFA. Il a été construit en préfabriqués avec un raccordement au bloc principal de l'hôpital. L'édifice comprend l'équipement médical nécessaire à la prise en charge des malades et répond aux normes et standards internationaux, y compris en matière de préservation de l'environnement et de recyclage. Initié en juin dernier par la Mission de l'ONU, le projet a été mené en collaboration avec les équipes du Professeur Sounkalo DAO, Responsable de la lutte contre la pandémie au Mali. Achevé le 10 novembre dernier, le bâtiment est d'ores et déjà opérationnel après des mois de travaux réalisés pendant la pandémie.

Cette réalisation est une autre contribution des Nations Unies à la lutte contre la propagation de la COVID-19, qui s'élève à ce jour à plus de deux millions de dollars américains, soit près d'1,1 milliard de FCFA, sans compter ce dernier ouvrage. Madame la Ministre de la Santé s'est dite préoccupée par l'augmentation du nombre de cas positifs et rappelle : « Le Covid-19 est une réalité au Mali ». Le Chef de la MINUSMA a quant à lui invité chacun à prendre ses responsabilités en déclarant : « Les citoyens sont leurs propres et meilleurs médecins. »

Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique MINUSMA

remerciements à la MINUSMA, ainsi qu'à toutes les agences des Nations Unies qui ne cessent d'appuyer les déplacés internes du camp de Barbé II.

Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique MINUSMA

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml



Communiqué du conseil des ministres du mercredi 09 décembre 2020

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 09 décembre 2020, par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bah N'DAW, Président de la Transition, Chef de l'Etat. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu une communication.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Sur le rapport du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le Conseil des Ministres a adopté :

1. Des projets de texte relatifs à la ratification du Traité portant modification des dispositions

du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine du 20 janvier 2007 relatives à la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, signé le 12 juillet 2019, à Abidjan par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Le Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine, adopté le 14 novembre 1973, a fait l'objet d'une première modification en 2007 pour utiliser notamment la dénomination « Conseil Régional de l'Épargne publique et des Marchés publics », en tant qu'organe de régulation du marché financier régional.

La présente modification vise à remplacer cette dénomination par celle de l'Autorité des Marchés financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine, en vue de distinguer, notamment la dénomination de l'organe communautaire de celle des collectivités publiques locales et territoriales des Etats membres de l'Union.

L'Autorité des Marchés financiers de l'Union

Monétaire Ouest Africaine est chargée, entre autres, d'organiser et de contrôler l'appel public à l'épargne, d'habiliter et de contrôler les intervenants sur le marché financier régional.

2. Des projets de texte relatifs à la ratification de l'Accord de prêt signé à Bamako, le 19 novembre 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement, en vue du financement du Programme de Développement de la Zone Spéciale de Transformation Agro-Industrielle des Régions de Koulikoro et Péri-Urbaine de Bamako.

Par cet Accord, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement accordent au Gouvernement de la République du Mali un prêt d'un montant maximum équivalant à 10 millions 500 mille Unités de Compte, soit 8 milliards 304 millions 124 mille 500 francs CFA environ.

Le prêt accordé est destiné au développement des infrastructures de transformation agro-industrielle ainsi qu'à l'appui à la gouvernance, aux mesures incitatives et au renforcement des capacités des acteurs clefs des filières porteuses.

La réalisation du programme contribuera à réduire les importations des produits agro-alimentaires et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali à travers

la création de pôles de développement agro-industriels.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du marché relatif au recrutement d'un Bureau pour la réalisation des études de bathymétrie et de topographie pour le compte du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger.

Le marché est conclu, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupement DN&T-SINTEGRA-SID INGENIEUR CONSEIL, pour un montant toutes taxes comprises de 999 millions 292 mille 573 francs CFA et un délai d'exécution de 12 mois.

La réalisation de cette étude s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique, de l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger, des services portuaires et des conditions de vie des populations dans le Delta intérieur du Niger.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Sur le rapport du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le Conseil des Ministres a adopté :

1. Un projet d'ordonnance relatif à la cotisation à la charge des employeurs pour le financement de l'Agence Nationale pour l'Emploi et de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation ;
 2. Un projet d'ordonnance relatif à la modification de l'Ordonnance n°01-016/P- RM du 27 février 2001 portant création de l'Agence Nationale pour l'Emploi ;
 3. Un projet d'ordonnance relatif à la modification de l'Ordonnance n°2013-024/P- RM du 30 décembre 2013 portant création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation ;
 4. Un projet de décret fixant la clé de répartition de la cotisation à la charge des employeurs pour le financement de l'Agence Nationale pour l'Emploi et de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation.
- L'Ordonnance n°1/PG-RM du 7 février 1961 relative au financement de l'Office national de la Main d'œuvre a institué une cotisation sociale à la charge des employeurs dont le taux

est fixé à 1% de la masse salariale.

Cette cotisation, destinée à promouvoir la création d'emplois, est versée annuellement à l'ANPE par l'INPS.

Les missions de collecte, de centralisation, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations sur le marché du travail exercées par l'ANPE ont été transférées à l'ONEF en 2013. Suite à ce transfert de compétences, les projets de texte adoptés consacrent la répartition du produit de la cotisation sociale à la charge des employeurs entre l'ANPE et l'ONEF, conformément aux recommandations du Contrôle général des Services publics.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Chef de Cabinet au Secrétariat Général du Gouvernement :

Monsieur Moussa KONE, Inspecteur des Services Economiques.

- Conseillers techniques au Secrétariat Général du Gouvernement :

Monsieur Salifou MAIGA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral ;

Madame GASSAMBA Adane MAIGA, Magistrat.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Chargé de mission :

Monsieur Biramou KEITA, Ingénieur commercial.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

- Secrétaire Général :

Monsieur Sombé THERA, Magistrat.

- Chef de Cabinet :

Monsieur Bakary Soliba COULIBALY, Magistrat.

- Conseillers techniques :

Monsieur Boubacar TOURE, Magistrat ;

Madame Diénéba DIAKITE, Magistrat ;

Monsieur Fousséni TOGOLA, Magistrat ;

Monsieur Mathieu TRAORE, Magistrat ;

Monsieur Diakariaou DOUMBIA, Inspecteur Divisionnaire des Services pénitentiaires et de l'Education surveillée.

- Chargés de mission :

Monsieur Cheick Ahmed Tidiane TRAORE, Ges-

tionnaire ;

Madame Kontin Marie Thérèse DANSOKO, Professeur de l'Enseignement supérieur ;

Madame Aminata NIAKATE, Juriste ;

Monsieur Mohamed Dramane TRAORE, Juriste.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Chef de Cabinet :

Commissaire Divisionnaire de Police Cheick Elkebir Ould BOUH.

- Conseiller technique :

Commissaire Divisionnaire Zeinabou Walet Amidi.

- Chargé de mission :

Commissaire Principal de Police Jean Marie DRABO.

- Inspecteur à l'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection Civile : Contrôleur Général Salimatou DIARRA.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

- Inspecteur à l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires :

Monsieur Modibo TOUNKARA, Inspecteur des Finances.

- Secrétaire Agent Comptable à l'Ambassade du Mali à Madrid :

Monsieur Aboubacar KOURIBA, Inspecteur des Services Economiques.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Conseillers techniques :

Monsieur Sadou Mahamadou DIALLO, Inspecteur des Services Economiques ;

Monsieur Kalifa KONE, Ingénieur des Constructions Civiles ;

Monsieur Adama Amadou COULIBALY, Ingénieur des Constructions Civiles ;

Monsieur Mahamadou Lamine SIDIBE, Ingénieur des Constructions Civiles.

- Chargés de mission :

Madame Mariam Siré KONE, Juriste ;

Madame Fatimata Anna THERA, Ingénieur en informatique ;

Monsieur Gabou Ibrahim BERTHE, Architecte.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Secrétaire Général :

Monsieur Kinane AG GADEDA, Professeur prin-

cipal de l'Enseignement Secondaire.

- Chargés de mission :

Monsieur Mahamadou Soumana CISSE, Professeur de l'Enseignement Secondaire ;
Monsieur Barka COULIBALY, Professeur de l'Enseignement Secondaire ;
Madame KEITA Salimata DAO, Journaliste-Réalisateur.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Secrétaire Général :

Monsieur Aly DIOP, Planificateur.

- Chef de Cabinet :

Monsieur Aboubacar SOUMARE, Cadre Supérieur du travail social.

- Conseillers techniques :

Monsieur Abdoulaye Ibrahim MAIGA, Administrateur de l'Action Sociale ;

Monsieur Moussa DIAWARA, Inspecteur des Services Economiques ;

Monsieur Dounanké DIARRA, Chargé de recherche ;

Madame Seynabou TOURE, Magistrat ;

Monsieur Sékou Oumar DEMBELE, Pharmacien ;

Madame Youma TALL, Médecin.

- Chargé de mission :

Monsieur Hassane OMBOTIMBE, Administrateur civil.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- Chargés de mission :

Monsieur Ahmed Hamady Youssouf Alfaky, Diplômé en Comptabilité ;

Madame Assitan DIALLO, Gestionnaire d'entreprises Agro-Alimentaires.

AU TITRE DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Chargés de mission :

Madame Zeinabou Souma TOURE, Gestionnaire des Ressources Humaines ;

Monsieur Sidi Mohamed ATTAHER, Journaliste.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Chargés de mission :

Madame Niamoye TRAORE, Juriste ;

Monsieur Diakaridia YOSSI, Professeur principal de l'Enseignement Secondaire général.

- Directeur National des Eaux et Forêts :

Monsieur Ousmane SIDIBE, Ingénieur des Eaux et Forêts.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Conseillers techniques :

Monsieur Allaye SAMASSEKOU, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ;

Monsieur Mohamed El Moctar MAHAMAR, Professeur de l'Enseignement secondaire.

- Chargé de mission :

Monsieur Ather AG ALHAMISSE, Gestionnaire.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus.

En dépit des mesures édictées par le Conseil supérieur de la défense nationale, tenu le 1er décembre 2020 et consacré exclusivement à la situation de la COVID-19, le Mali a enregistré, entre le 1er et le 8 décembre 2020, 729 cas positifs dont 24 décès.

Cette évolution indique que notre pays fait face à une nouvelle vague plus importante et plus préoccupante que celle observée au cours du premier semestre de l'année 2020.

Le Gouvernement constate également une baisse dans le respect des mesures barrières par les populations et le non-respect des directives de santé publique concernant les regroupements.

Le Gouvernement invite les populations à l'observation stricte desdites mesures, notamment le port obligatoire de masque en public, le lavage des mains au savon, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique, l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes et le respect de la distanciation physique.

Des comités de veille et de sensibilisation seront déployés au cours des prochains jours en vue d'améliorer la communication autour du respect des gestes barrières.

Des dispositions urgentes seront prises pour renforcer les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du Plan de riposte du Gouvernement. Dans ce cadre, à compter du lundi 14 décembre 2020, un système de rotation des agents sera mis en place dans les services publics.

Le Gouvernement renforcera également la collaboration avec les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les organisations du secteur privé en vue de créer une synergie d'action face à la maladie de la Covid-19.

Bamako, le 09 décembre 2020.

**Le Secrétaire général du Gouvernement,
Salifou DIABATE
Chevalier de l'Ordre national**



malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74^{ème} MALIKILE
MIGRATION IRREGULIERE : 49 MALIENS PERISSENT EN MER

Mali mètre- enquête d'opinion : 45, 8% des Maliens estiment que la lutte contre l'insécurité est la première priorité

La fondation Friedrich-Ebert-Stiftung a présenté, le mardi 8 décembre 2020, le résultat du sondage spécial Mali Mètre à l'hôtel Radisson. La cérémonie a été présidée par l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne Dr Dietrich POHL.



L'objectif principal de cette édition spéciale est de recueillir les opinions des maliennes et des maliens sur l'actualité de manière à les verser dans le débat national sur la refondation du pays. Selon le Représentant Résident M. Christian KLAT, le coup d'Etat et la crise multidimensionnelle qui en ont résulté au Mali, ont été le déclencheur qui a permis à la Feidrich-Ebert-Stiftung (FES) d'initier Mali Mètre en 2012. Huit ans et onze numéros du Mali Mètre plus tard, le Mali est à nouveau confronté à un tournant. Le coup d'Etat du 18 août 2020 a montré qu'aujourd'hui encore, de nombreuses questions restent sans réponse. « **Nous aimerions continuer pour combler cette lacune. La démission du président Ibrahim Boubacar Keïta est intervenue au terme de plusieurs mois de manifestations exprimant un mécontentement à l'égard du gouvernement. Mais ces manifestations parlent-elle pour l'ensemble du Mali ou seulement pour une partie de la population ? Quelle est l'atti-**

tude des Malien(ne)s vis-à-vis des organes de transition nouvellement installés ? Les préférences vont-elles plutôt aux militaires ou aux civils ? Ces questions et d'autres sont explorées dans cette édition spéciale de Mali Mètre. Cette fois, nous nous concentrons sur la transition et sur toutes les questions qui l'accompagnent. Certaines questions classiques de Mali Mètre ne se trouvent pas dans ce numéro, mais seront reprises la prochaine fois. D'autres changements se trouvent également dans ce numéro », a-t-il dit.

Par ailleurs, afin de disposer de résultats qui soient proches des faits, l'enquête a été réalisée par téléphone. Elle a concerné huit premières capitales régionales, donc les régions nouvellement créées comme celles de Ménaka et Taoudénit n'ont pas été prise en compte à cause des aléas liés au sondage par téléphone. L'édition spéciale a innové par le nombre des enquêt(e)s qui passe au double de

l'échantillon des éditions précédentes ; 5053 personnes réparties entre sexe, âge, niveau d'instruction, région, ont été interrogées entre le 6 et le 20 octobre 2020. Les résultats sont édifiants. Ils étonnent souvent. Donc la tradition des enquêtes Mali Mètre est respectée. Pour aider le Mali à sortir de la crise politico-institutionnelle, la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), a apporté sa contribution à travers des activités dont des sondages politiques neutres. Ces sondages ont pour but d'informer les dirigeants et les partenaires du Mali sur l'opinion de la population sur les sujets politiques et socio-économiques. L'actuel sondage concerne l'opinion de la population sur les faits marquants de la démission du Président IBK et la conduite de la transition. Le sondage a concerné 5053 personnes de 18 ans et plus. Toutes les régions ont été concernées par cette enquête, excepté Ménaka et Taoudénit. C'est un sondage par quotas (sexe, région, âge, niveau d'éducation et milieu de résidence)

Les thèmes principaux se présentent comme suit : Défis au Mali ; Priorités pour le nouveau gouvernement ; Opinion des malien(ne)s sur la démission du président ; Satisfaction du choix du président de la transition ; Satisfaction du choix du gouvernement de la transition ; confiance en la conduite de la transition vers un système démocratique ; préférence pour une personnalité civil ou militaire à la tête de la transition ; Perception sur le rôle du vice-président de la transition ; Rôle de la Cédéo dans la gestion de la transition ; Rôle de la Minusma dans la gestion de la transition ; Rôle de l'Union Européenne dans la gestion de la transition ; avantage de la transition sur la réconciliation entre les segments de la société civile.

Sur la question des défis au Mali, la réponse la plus fréquente au Mali reste la gestion de la sécurité. En effet, une proportion de 45, 8% des maliens a cité la lutte contre l'insécurité parmi les défis majeurs auxquels le Mali doit faire face. En ce qui concerne le choix du président de la transition, 74,8% des maliens sont satisfaits du processus qui a abouti à son choix. Par ailleurs, 8,7% des citoyens ne sont pas satisfaits des modalités du choix du président de la transition.

■ Ibrahim Sanogo

Lutte anti-braconnage : 23 nouveaux rangers formés grâce au Fonds fiduciaire de la MINUSMA



Le 26 novembre dernier, le Bureau régional de la MINUSMA à Mopti, à travers sa Section de la Réforme du Secteur de la Sécurité/Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (RSS-DDR) a procédé à la remise de certificats à 23 Gardes forestiers (Park Rangers), sanctionnant une formation aux techniques de contre-braconnage pour la protection des communautés et des éléphants de la région du Gourma, s'étendant à Tombouctou, Mopti et Gao. Cette formation entre dans le cadre de la deuxième phase du projet portant sur la "Sécurité communautaire et soutien à la lutte contre le braconnage dans la région du Gourma". À travers son Fonds fiduciaire pour la paix et la sécurité au Mali, la MINUSMA a injecté plus de 319 millions de FCFA dans cette deuxième phase. Cette cérémonie de remise de certificats a

consacré la clôture de la deuxième phase du projet « Sécurité communautaire et soutien à la lutte contre le braconnage dans la région du Gourma », faisant ainsi passer le nombre total de rangers formés et équipés à quatre-vingt-quinze (95) au total. Pendant six mois, les vingt-trois (23) nouveaux récipiendaires de la Brigade Mixte de lutte contre le braconnage ont été formés pour assurer la protection de la faune et des communautés du Gourma. Tenue à la base des Forces Armées maliennes (FAMA) à Sévaré, la cérémonie de remise a réuni une centaine de personnes parmi lesquelles, les responsables militaires, le Directeur Nationale des Eaux et Forêts, le représentant de l'ONG Wild Foundation, partenaire de mise en œuvre, ainsi que les représentants régionaux de la MINUSMA et du PNUD. Ce projet est porté par les sections de

la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) et de l'Environnement de la MINUSMA. Il a été mis en œuvre dans le cadre d'un protocole tripartite de collaboration établi entre la Direction nationale des Eaux et Forêts (DNEF), l'Etat-major général des Armées du Mali, et l'ONG Wild Foundation.

Des actions inscrites au cœur du Mandat de la Mission

La MINUSMA est la seule Opération de maintien de paix ayant dans son Mandat le soutien à la préservation du patrimoine culturel et la gestion des impacts environnementaux. Particulièrement en ce qui a trait aux normes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages me-

nacées d'extinction (CITES). De plus, parmi les priorités de la Mission, se trouvent la protection des civils, le soutien technique et à la formation pour le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du pays, la prévention du retour des éléments armés, le soutien de la police et de la gendarmerie maliennes, et la gestion des armes et des munitions. C'est dans ce contexte, qu'en 2016, la section RSS-DDR et celle de l'Environnement et Culture de la MINUSMA avaient initié le projet de « Sécurité communautaire et soutien à la lutte contre le braconnage dans la région du Gourma ». L'objectif global vise à renforcer les capacités techniques des Gardes forestiers et des militaires maliens, afin de leur permettre de mieux assurer leur fonction de protection de la faune et de la flore, ainsi que des communautés riveraines.

Cette deuxième phase a aussi concerné l'opérationnalisation de l'avion Ultra-Léger-Motorisé (ULM) dont la MINUSMA avait doté l'Armée de l'Air et la Direction nationale des Eaux et Forêts sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Rural, en décembre 2018. Cet appareil est utilisé pour la surveillance aérienne des éléphants du Gourma et de leur habitat, par la compagnie mixte d'anti-braconnage. L'autre aspect couvert par cette deuxième phase a été la construction d'une clôture d'une superficie de quatre hectares devant abriter les infrastructures de sécurisation et de protection de l'aérodrome de Douentza. La MINUSMA avait officiellement inauguré cette clôture en janvier 2020, à Douentza.

Pour rappel, c'est lors de la première phase du projet que la MINUSMA avait financé l'achat d'un avion ULM avec accessoires, de quatre véhicules tout terrain, et d'équipements de communication, ainsi que de la formation de 70 autres membres de deux brigades mixtes d'anti-braconnage, issus de la Garde forestière et des Forces armées maliennes.

La MINUSMA annonce pour bientôt une troisième phase

Lors de leurs interventions, à l'unanimité, les représentants des entités nationales ont mis en évidence la nécessité de poursuivre cet appui au renforcement des capacités de la Brigade mixte. Par ailleurs, les autorités maliennes ont également souligné l'urgence de

la construction des infrastructures de sécurité et de protection à Douentza pour combler le fossé de 260 km qui sépare cette ville de Mopti, ceci, afin de rendre la compagnie des Park Rangers plus autonome.

Prenant la parole lors de cette cérémonie de remise de certificats, Jens CHRISTENSEN, représentant de la Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA à Mopti a renouvelé l'engagement de la Mission onusienne à accompagner l'État malien à rendre totalement opérationnel les structures chargées de la protection et la lutte contre le braconnage dans le Gourma. « Dans un futur proche et avec votre adhésion, nous verrons le troisième volet du projet démarrer, grâce au Fonds Fiduciaire fourni par le Royaume-Uni et le Canada, pour la poursuite du renforcement des capacités, l'exploitation de l'ULM et la construction des dites infrastructures à la demande de l'Etat Major Général de l'Armée malienne et de la Direction nationale des Eaux et Forêts », a-t-il déclaré.

Une approche unique de la sécurité humaine et environnementale

Ce projet revêt un aspect de sécurité en faveur des communautés, jadis inquiétées par la migration des éléphants, qui se sentent, désormais, rassurées par la présence régulière des membres de la Brigade Mixte de lutte contre le braconnage. Aussi, a-t-il été mis en œuvre des projets de développement sensibles aux conflits, en faveur des populations touchées dans la région du Gourma.

Au cours de la deuxième phase, la MINUSMA

a aussi soutenu des initiatives d'engagement communautaire, visant à profiter à la fois aux populations locales et à la durabilité à long terme des ressources dont elles sont à la fois les gardiennes et les bénéficiaires. Ont été, entre autres, mis sur pied, un réseau de 780 écocardes établi dans toute l'aire de répartition des éléphants, qui fournit des informations sur les éléphants et mène des activités de gestion des ressources naturelles communautaires (CBNRM) ; la formation de 34 écocardes de 14 communes au maniement du GPS et 16 écocardes de 7 communes formés aux méthodes de comptage des éléphants ; la création de 7 associations communautaires pour soutenir des programmes de moyens de subsistance alternatifs rendus plus productifs par la CBNRM, avec la participation de 193 ménages; et la création par les écocardes de 2 503 km de coupe-feu.

Ce projet apporte donc un soutien continu aux communautés du Gourma, y compris la surveillance permanente des éléphants et les activités de protection des ressources par des éco-gardes communautaires. Depuis le déploiement de l'unité de lutte contre le braconnage en février 2017, les forfaits des braconniers ne sont plus que de mauvais souvenirs. En effet, le dernier cas enregistré remonte à octobre 2017 et aucun abattage n'a été constaté, comme ce fut le cas les années antérieures.

**Bureau de la Communication
Stratégique et de l'information
publique MINUSMA**



UNTM-Gouvernement : Rupture du dialogue ?



Le bras de fer reste tendu entre le Gouvernement de la Transition et la plus grande centrale syndicale du pays, l'Union nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) qui a paralysé le pays durant trois jours le mois passé. Après la réussite de cette grève à 95%, l'UNTM va-t-elle remettre ça cette fois-ci avec 5 jours de grève à compter du lundi prochain 14 décembre 2020 ?

Les négociations entre le Gouvernement de Moctar OUANE et la Centrale syndicale au Mali, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) semblent échouer avant même d'être entamées. Selon une information persistante recueillie auprès de la Centrale et largement relayée sur les réseaux sociaux ce mardi, la grève générale de 5 jours projetée toute la semaine prochaine, du lundi 14 au 18 décembre, semble désormais inévitable.

La plus grande centrale syndicale au Mali, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), a déposé, le lundi 23 novembre 2020, conformément à la loi, un préavis de grève de 5 jours sur la table du Gouvernement. Ladite grève est prévue du 14 au 18 décembre 2020. Or, il se trouve qu'à la date de ce mardi, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) n'a pas été invité à prendre langue avec la partie gouvernementale.

En effet, selon l'article 4 de la loi régissant l'exercice du droit de grève dans les services

publics au Mali : "la procédure de conciliation est engagée par le président de la Commission de conciliation qui, dans ce cas, invite chaque partie à désigner sans délai deux représentants aux fins de favoriser le règlement amiable du conflit". Puisque la mise en place de la Commission de conciliation qui relève de la partie gouvernementale qui n'a pas eu lieu, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) estime qu'il s'agit là d'un énième mépris et manque de considération de la part du Gouvernement à son égard.

Pour cause, explique l'article 3 de la loi sur la grève dans notre pays, "à la suite du dépôt du préavis de grève, le différend est porté devant une commission de conciliation composée de personnalités indépendantes ou étrangères au conflit.

Les membres de la commission de conciliation sont nommés par arrêté du Ministre chargé du travail sur proposition conjointe du Ministre intéressé et de l'organisation syndicale la plus représentative sur le plan national".

Pour protester contre ce mépris devenu coutumier de la part du Gouvernement, et prendre à témoin l'opinion nationale et internationale sur les suites subséquentes, la plus grande centrale syndicale au Mali, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) tient demain matin à son QG de la Bourse du Travail une As-

semblée générale afin de prendre une décision. Si le Bureau exécutif central de l'UNTM espère qu'au nom de l'intérêt supérieur du pays et celui des travailleurs, la partie gouvernementale va se ressaisir, revenir à la raison et dresser la table de négociation avant qu'il ne soit trop tard, le gros des troupes n'attend rien de la part d'un gouvernement qui ne connaît que le bras-de-fer. Selon plusieurs sources proches de la Centrale, le ver est dans le fruit, le dialogue est presque rompu, malgré la bonne volonté de la Centrale qui se voit aujourd'hui auréolée dans la lutte et renforcée avec la jonction de plusieurs autres syndicats dont la Plateforme d'action commune et le Syndicat des greffiers et secrétaires de greffe qui pourrait partir en grève avec l'UNTM la semaine prochaine.

Rappelons que ce préavis intervient tout juste après une première grève de trois jours qui a presque paralysé tous les secteurs d'activités du pays la semaine dernière. Quant aux revendications, elles concernent entre autres "l'harmonisation des grilles salariales des agents de l'État et l'octroi des indemnités et des primes spécifiques, par catégorie et de manière équitable à tous les fonctionnaires de l'État".

Source : INFO-MATIN

Le pays brûle : Les « colonels de Kati » font du mécénat à Bamako et environs

Pendant qu'ils sont fortement interpellés sur le terrain, à un moment où leurs frères d'armes et des civils sont tués au quotidien au nord et centre du pays, nos braves colonels de Kati sont à se quereller à Bamako pour des postes juteux ou à faire des mécènes dans la capitale et ses environs. Le colonel Assimi Goita qui offre des vivres aux familles de soldats tombés, une mission qui aurait dû revenir au service social des armées sans tambour ni trompette, les responsables du secteur 6 qui se transforment en humanitaires auprès des populations de Kwala, il y a comme un air de refus de faire face aux ennemis qui tuent au centre et au nord du Mali! En effet, en début de semaine, les Forces Armées Maliennes (FAMA), à travers la Mission de Sécurisation du Secteur 6 de l'opération "MALIKO", faisaient des dons à la population de Kwala, une activité qui s'inscrit, ont-ils fait savoir, dans le cadre des actions civilo-militaires de la 3ème Région Militaire du Mali. Et selon le coordinateur de la Mission de Sécurisation

de la Réalisation de la Route Kwala-Mouroudjan-Nara, les FAMA, à travers des gestes similaires les FAMA, requièrent la bonne collaboration des populations, tout en leur exprimant leur disponibilité sans faille pour assurer une libre circulation des personnes et de leurs biens.

On l'a dit et on le redit : On est vraiment loin des lendemains enchanteurs du 18 août dernier qui ont vu les réseaux sociaux inondés de toutes sortes de propagandes donnant l'image d'une armée « requinquée » et libérée des carcans du régime déchu d'IBK, et engrangeant victoires sur victoires au grand dam des terroristes qui écumant pratiquement tout le pays ! La grande insécurité au nord et au centre du pays, et qui se fait de plus en plus sentir à Bamako et environs, semble peu dire à nos braves colonels de Kati.

Le cas du village martyr de Farabougou, assiégé depuis des mois, devenu le symbole de l'insécurité grandissante qui tourmente tout bon malien, ne semble aucunement ébranler

Assimi Goita et ses amis. « La visite à grand renfort médiatique et de publicité que celui-ci a semblé effectuer à Farabougou n'était en fait qu'un coup de communication destinée à faire croire aux maliens que les choses bougent dans le bon sens, alors qu'en réalité, il n'en était rien ! Pire encore, il se murmure dans les coulisses que le nouvel homme fort du pays (en fait c'est lui le vrai boss), aurait fait venir tous les éléments du Bataillon Autonome des Forces Spéciales à Bamako, uniquement et entièrement dédiés à sa sécurité. Quel dommage ! En effet, pendant que nos braves colonels de Kati sont là à se battre pour des postes juteux dans les institutions et l'Administration publique à Bamako, des concitoyens en détresse, civils et militaires, sont en train de mourir quelque part dans le vaste territoire malien du fait de l'absence de l'Etat.

■ Adama DIALLO



Contribution : L'exemplarité des gouvernants est le fondement de la légitimité d'exercice du pouvoir



Ni le bulletin de vote ni la force brute ne sont des blancs-seings donnés à l'impunité et au totalitarisme.

Un dirigeant se doit de montrer le bon exemple. Cela existait bien chez nous avant la naissance des démocraties modernes. Le Tarik el Fettah raconte que le griot de l'Empereur Kaya MAGA (350 ans avant Jésus-Christ) s'était adressé à son seigneur qui défrayait les chroniques par ses excès en ces termes : « Seigneur, n'oubliez jamais que c'est aussi valable chez les humains, la pintade regarde toujours dans la nuque de la première qui s'envole, elle

la suit. » (KAMI BA GNEMOKO TON FILAI). La légende dit que l'Empereur, frappé par ses mots, se ressaisissait et parvenait à réunir ses frères et fonder un grand empire.

C'est ainsi que depuis plus de deux mille trois cents ans, l'adage est rentré dans la légende populaire.

Une image et un symbole !

La dame que vous voyez sur cette photo est Tarja HALONEN, deux fois élue Présidente de la République de FINLANDE et issue de la haute bourgeoisie finlandaise, l'un des pays avec la qualité de vie la plus élevée du monde.

En deux mandats, elle a hissé son pays à la tête des classements économiques dans plusieurs domaines telles que l'éducation, la santé et les infrastructures publiques.

La Finlande, c'est aussi le pays de multinationales connues comme Nokia, Vartsella et Polar.

Pourquoi cette photo et pourquoi est-elle habillée en haillons tel un vulgaire sans-abri ?

Eh bien ! C'est au cours de son premier mandat que la présidente fraîchement élue s'est habillée ainsi et est restée pendant de longues heures et des jours entiers pour sentir le regard des concitoyens sur les défavorisés et ressentir la tragédie des sans-abris, des réfugiés et des pauvres.

Elle a dit qu'elle aurait pu être mendicante ou réfugiée, mais la chance a fait d'elle une bourgeoise et ensuite un chef d'État.

Qu'est-ce que cela inspire à nos dirigeants d'aujourd'hui ?

Est-ce qu'ils mesurent l'ampleur du péril sanitaire qui pèse sur le pays ?

A en juger par leur indifférence intersidérale par opposition à l'inflation réglementaire qui sévit dans les autres pays, on peut en déduire qu'ils ne s'en préoccupent outre mesure.

La course folle aux postes de responsabilité, oui ? Mais pourquoi faire ?

Au-delà du petit bonheur personnel de se voir élire et surtout parvenir à tel ou tel poste de commandement, un gouvernant a surtout des responsabilités politiques et des responsabilités pénales envers ses gouvernés.

C'est une servitude que de servir le service public, ce n'est pas une orgie de plaisir ni une partie de parade égocentrique.

L'indifférence gouvernementale face à la pandémie à Coronavirus et à l'insécurité ambiante et surtout l'absence totale de prise de décisions politiques pour encadrer, orienter et CONTRAINDRE ce bas peuple qui ne pense que pour s'émouvoir, est une FAUTE GRAVE DE GESTION qui, je l'espère, se payera un jour.

Au lieu d'être rassurés, de plus en plus de citoyens se croient dans un bateau ivre en perdition.

Il faut sauver la transition pour éviter le naufrage.

Le bateau Mali tangué et cette fois, il peut chavirer.

Me Alassane Aldior DIOP

Gestion calamiteuse du front social : La Codem prévient des risques sur le timing de la transition et ses conséquences !



A battre sa monture et vouloir aller loin, tel est le jeu de dupe que les soldats de bureaux tentent d'expérimenter au Mali. Même s'ils peuvent compter sur la versatilité de l'homme malien pour faire un petit chemin, il est illusoire pour eux de se mettre dans la peau de l'éternel trompeur d'un peuple, certes affamé mais digne. D'ores et déjà, un parti qui n'a jamais varié dans ses prises de position soupçonne les squatteurs du pouvoir d'entretenir un climat malsain et très dangereux pour l'équilibre d'un pays déjà très fragile dans le seul but de jouer sur le timing de la transition. Par la force de ses arguments et des faits qui restent têtus, le Parti Convergence pour le Développement du Mali (CODEM) à travers un communiqué rendu public hier, apporte son soutien aux différents syndicats et attire l'attention de l'opinion na-

tionale et de la communauté internationale sur les risques qui planent sur le timing de la transition.

En observatrice avisée, la Codem se dit préoccupée par la tournure des événements sur le plan social avec son lot de conséquences sur les autres secteurs. Aussi bien sur le plan politique, économique, sécuritaire que social, la mauvaise foi des autorités de la transition est en train de conduire le pays vers les abîmes. Conscient de son rôle de veille en ces moments particulièrement critiques pour le Mali, la CODEM est montée au créneau. Comme les poètes de l'époque qui ont affirmé que honte à qui chante pendant que Rome brûle, nous nous disons malheur à qui se tait pendant que notre pays coule. Dieu seul sait qu'ils sont aujourd'hui nombreux à lorgner des privilèges ou un coup de main des maîtres en carton pen-

dant ou au sortir de la transition. Jaloux de sa dignité et de sa liberté de ton assumée, le parti du président Housseini Amion GUINDO qui ne compte que sur lui-même, s'est fendu d'un communiqué d'alerte rendu public hier.

Elle s'est dit préoccupée par la grève illimitée de la plateforme d'action commune des syndicats des Administrateurs Civils SYNAC, des travailleurs du Ministère de l'Administration Territoriale, des Travailleurs des collectivités territoriales et des Agences de Développement des Régions. La Codem par la même veine apporte son soutien à leurs revendications légitimes concernant la sécurisation des Représentants de l'Etat, au paiement des salaires des fonctionnaires des collectivités et des agences de Développement Régional ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

"Au regard de la légitimité des points évoqués et des urgences pour faire de la décentralisation un remède pour la prospérité, la stabilité et la cohésion sociale d'un pays partagé entre les conflits communautaires et les inégalités sociales et l'insécurité galopante, il serait illusoire d'envisager toute réforme et refondation sans la restauration de l'autorité de l'Etat et un solide ancrage de la décentralisation comme vecteur de développement local et régional" souligne le communiqué.

Conscient du rôle primordial des travailleurs de l'Administration territoriale pour cette option politique, le parti CODEM s'inquiète des impacts de cette grève et s'insurge contre l'approche du gouvernement basée sur la nomination à outrance des militaires sans expérience aux postes de la représentation de l'Etat.

Pour éviter l'enlisement de cette grogne sociale qui risque de mettre en péril la réussite d'une transition déjà mal partie, le Parti CODEM, invite la communauté internationale à jouer sa partition, tout en rappelant que plus cette grève dure, plus le respect du timing de la transition et la mise en œuvre de sa feuille de route seront compromis.

Pour une transition réussie, la Codem invite le gouvernement à rouvrir immédiatement les négociations avec les syndicats, gage de réussite des vastes réformes et la refondation souhaitée par le peuple dans son ensemble. Sera-t-elle enfin entendue et comprise ?

HOUSSEINI AMION GUINDO POULO

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Métier de tailleur ambulant : La chasse gardée des jeunes ruraux

À vélo ou à pied, ils sillonnent les quartiers de la capitale à longueur de journée et sont d'une grande utilité pour les clients qui veulent raccommoder des habits usagés sans se déplacer

Un jeune homme trapu roule sur un vélo d'un autre âge. Sur le porte-bagages est attachée une machine à coudre. Le cycliste signale sa présence dans la rue par les cliquetis de ses ciseaux. Une façon pour lui d'alerter d'éventuels clients. Sa stratégie marketing ne tarde pas à faire son effet. Tout d'un coup, un garçonnet l'interpelle. Il rebrousse chemin. Une dame de la quarantaine lui propose des habits d'enfant à recoudre. Ils conviennent du prix.

Le jeune tailleur, visiblement dynamique, se met à la tâche avec entrain. Ousmane Diakité, c'est son nom, n'est pas le seul à faire ce métier pour assurer son autonomie financière. Après l'hivernage pour certains et les récoltes pour d'autres, Bamako et les différents centres urbains du pays reçoivent ces jeunes gens qui pratiquent le métier de tailleur ambulant. Communément appelés «Togolotogolo», ces jeunes sillonnent les rues toute la journée en faisant claquer leurs paires de ciseaux pour

alerter les clients. Si certains circulent à vélo, d'autres sont à pied, portant leur machine sur les épaules.

Ousmane Diakité, la trentaine, vient du village de Chi, dans le Cercle de San. Il nous apprend qu'il pratique ce métier depuis 2012. «J'aime bien la couture. Je l'ai apprise au village avant de venir à Bamako», explique ce garçon qui révèle qu'à ses débuts, il pouvait gagner entre 2.500 à 10.000 Fcfa par jour.

Ces dernières années, on assiste à une ruée de jeunes ruraux vers ce métier. «Nous quittons nos villages chaque année après les récoltes pour Bamako. Moi, j'habite à Kalaban-coura. Chaque jour, je sillonne les rues de ce quartier jusqu'au petit soir. J'économise mes recettes pour acheter du bétail une fois de retour au village», explique le tailleur ambulant. Si les affaires ne marchent pas à Bamako, il compte tenter sa chance à Niourou du Sahel, Diéma ou Kayes. Il ambitionne, à terme, d'ouvrir un atelier de couture.



DES CLIENTS TRÈS GÉNÉREUX- Madou Tangara, originaire de Woletona dans la Région de Ségou, est tailleur ambulant depuis seulement trois ans. Nous l'avons rencontré aux environs de 18 heures en train de pédaler son vélo pour rallier le domicile. «Je suis revenu du village, il y a près d'un mois. Cela fait trois ans que je viens à Bamako après les travaux champêtres. Je sillonne deux quartiers et je peux gagner entre 3.500 à 4.000 Fcfa par jour», confie-t-il. Cela non pas sans difficultés. «Nous rentrons très épuisés à la maison. En outre, nous avons parfois des incompréhensions avec des clients. Certains refusent de payer quand ils sont insatisfaits de la qualité du service», exprime le jeune tailleur.

En dépit de ces problèmes, certains réussissent à fidéliser la clientèle. C'est le cas de Madou Konaté qui dit avoir plusieurs clients fidèles dans différents quartiers. «Au début, ce n'était pas facile. Mais quand j'ai eu un portable, j'ai commencé à fidéliser les clients. Certains m'appellent pour me donner rendez-vous. D'autres me demandent de passer chaque deux samedi ou dimanche», explique celui qui a derrière lui une dizaine d'années dans cette activité. Certains clients très généreux lui donnent parfois jusqu'à 3.000 Fcfa après le travail.

Qu'en pensent les clients ? «Il faut reconnaître que ces tailleurs sont d'une grande utilité. Les couturiers expérimentés refusent le raccommodeage. Tu leur donnes un habit pour une petite réparation, ils font 10 jours avec sans se donner le temps de le réparer. Alors qu'en un clin d'œil, ces tailleurs ambulants font le travail et à bas prix», témoigne Mah Fomba, soulignant que ces jeunes gens font bien leur travail.

Aïssatou pense que ce sont les plus expérimentés parmi ces tailleurs ambulants qui donnent satisfaction aux clients. «Il y a beaucoup de jeunes dans le domaine actuellement qui ne se sont pas donné assez de temps pour bien apprendre le métier. Si tu leur donnes un habit, ils font du n'importe quoi et après ils te réclament de l'argent», déplore-t-elle.

Comme dit un adage : «il n'y a pas de sots métiers». Avec cette activité, beaucoup de jeunes campagnards échappent aux multiples pièges de la grande ville : banditisme, drogue, etc. Aminata Dindi SISSOKO

Source : L'ESSOR

Parquet National Financier de Paris : Entre Nicolas Sarkozy et la prison, il n'y a qu'un pas !

Quatre ans de prison, dont deux avec sursis et les deux autres fermes, pour l'ancien président de la République française, Nicolas Sarkozy, son avocat, et un ancien haut magistrat. En effet, au lendemain des fermes dénégations de Nicolas Sarkozy, le chef du parquet financier a affirmé, le mardi 8 décembre 2020, que le procès dit des « écoutes » n'était « pas une vengeance », juste avant que l'accusation ne commence à présenter ses réquisitions.

Après plusieurs jours de débats tendus dans ce procès pour corruption et trafic d'influence contre l'ancien chef de l'Etat, son avocat et un ancien haut magistrat, le chef du parquet national financier (PNF) Jean-François Bohnert, a tenu des propos introductifs aux réquisitions. « Ce procès comme tout procès n'est pas davantage une vengeance institutionnelle, ni celle de la magistrature, et encore moins du PNF », a déclaré Jean-François Bohnert, avant d'affirmer que « Personne ici ne cherche à se venger d'un ancien président de la République ».

« Comme toute personne dans notre pays, un ancien chef de Etat a des droits qu'il convient de respecter, mais il a aussi (...) l'impérieux devoir de respecter lui-même le droit, car c'est bien cela l'Etat de droit », a-t-il lancé. Jean-François Bohnert a ainsi justifié sa présence par « l'importance de l'affaire », exprimant son « entier soutien » à ses deux collègues à l'audience, « surtout après les débats agités qu'ils ont eu à affronter ». Les trois prévenus encourrent 10 ans d'emprisonnement et un million d'euros d'amende.

Les procureurs financiers vont devoir porter le fer au nom d'un parquet qui, en 2017, avait accusé Nicolas Sarkozy d'avoir usé de méthodes de « délinquant chevronné », une formule qui « n'est pas passée », a lancé ce dernier lundi. L'ancien locataire de l'Elysée est en effet soupçonné d'avoir conclu un « pacte de corruption » en 2014, en obtenant des informations protégées par le secret, via son avocat Thierry Herzog, auprès du haut magistrat Gilbert Azibert, sur un pourvoi à la Cour de cassation. Ce dernier est aussi soupçonné d'avoir tenté d'in-



fluier sur la procédure, en échange de la promesse d'un « coup de pouce » pour un poste à Monaco qu'il n'a finalement jamais eu. Au cœur des charges : une série de conversations enregistrées sur la ligne « Paul Bismuth » ouverte par Me Herzog pour échanger avec Nicolas Sarkozy, en toute confidentialité, croyaient-ils. Cette ligne avait été découverte début 2014 par les juges qui instruisaient l'affaire des soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007. Les deux hommes y discutent notamment du pourvoi en cassation alors engagé par l'ex-président : Nicolas Sarkozy souhaitait voir la haute juridiction judiciaire annuler la saisie de ses agendas présidentiels dans l'affaire Bettencourt.

Dans ces échanges, « Gilbert » apparaît à plusieurs reprises : même s'il ne prenait pas part à cette procédure, il est pourtant cité par Me Herzog qui déclare aussi que le magistrat a eu accès à un avis confidentiel. « Il a bien bossé hein », lance l'avocat. « Moi, je le fais monter », « je l'aiderai », dit également Nicolas Sarkozy. Puis, alors qu'il se trouve à Monaco, il semble s'engager à faire la « démarche » pour Gilbert Azibert auprès des autorités monégasques avant d'y renoncer. Ce « pacte de corruption » n'a jamais existé, ont balayé les prévenus au cours du procès.

Pour Nicolas Sarkozy, ces conversations sont des « bavardages » entre deux « frères », affirmant que son avocat avait voulu le « rassurer » en rapportant de simples « impressions » sur cette procédure. Et il le clame : jamais il n'a eu « aucune information privilégiée ». « Oui », comme « cent fois dans sa vie », il a envisagé de rendre un « service » à Thierry Herzog qui lui parlait de son « ami » Gilbert Azibert, mais il ne s'agissait pas d'une « contrepartie ». Et au final, a souligné Nicolas Sarkozy, la Cour de cassation ne lui a pas donné gain de cause et Gilbert Azibert n'a pas eu de poste à Monaco.

Pourtant, selon la loi, il n'est cependant pas nécessaire que la contrepartie ait été obtenue, ni que l'influence soit réelle, pour caractériser une corruption et un trafic d'influence. Depuis le début du procès, les procureurs Jean-Luc Blachon et Céline Guillet sont restés en retrait, semblant embarrassés par une enquête préliminaire menée parallèlement au dossier. En effet, ouverte début 2014, elle visait à débusquer la « taupe » qui aurait informé Nicolas Sarkozy et Me Herzog que leur ligne « Bismuth » était « branchée », en sus des lignes officielles de l'ex-président. Cette enquête a finalement été classée sans suite fin 2019. Une enquête « dissimulée », pilonnée par la défense. « Le mensonge, il n'est pas de mon

côté, il est du côté de l'accusation », s'est défendu Nicolas Sarkozy.

Et il revient à Jean-Luc Blachon de l'accusation de conclure. « **Le PNF n'est pas là pour dégoupiller des destins individuels, ce serait une faiblesse et un manquement aux devoirs de notre charge.** » Mais il évoque un double « **ébranlement** » causé par cette affaire, mettant aux prises « **des personnes ayant franchi les frontières de leur serment** ». « **La République n'oublie pas ses anciens présidents, qui font l'histoire, mais on ne peut pas admettre qu'un ancien président oublie la République et oublie l'État de droit** », lâchera-t-il dans un souffle.

La charge est rude. Sur son fauteuil, Nicolas Sarkozy, jambes croisées, pied tremblant, ne bronche pas. « **La probité de Gilbert Azibert s'est égarée** », a-t-il poursuivi. Thierry Herzog, « **l'avocat et auxiliaire de justice, s'est égaré lui aussi, en mauvais génie du dossier, s'affranchissant du serment de ses fonctions** ». Les trois hommes « **ont déchiré l'image de l'institution judiciaire, de la profession d'avocat, et de la fonction présidentielle que continuait d'incarner Nicolas Sarkozy** », grince le parquet. « **Ces faits se situent dans le haut du spectre de ce qui est possible en matière de corruption et de trafic d'influence** ».

Et les réquisitions ont grondé comme un orage qui couve, et puis la foudre est tombée : contre Gilbert Azibert, l'ancien magistrat « **dévoyé qui a trahi son serment** », quatre ans de prison, dont deux fermes. Contre Thierry Herzog, l'avocat fidèle qui « **s'est égaré** », quatre ans de prison dont deux fermes et cinq ans d'interdiction d'exercer. Et contre l'ancien président de la République, tenu « **à l'exemplarité et aux devoirs de sa charge** », la même peine claque : quatre ans de prison dont deux ans fermes. Même charge pour l'affaire dite des financements occultes de sa campagne. Sale temps donc pour celui qui a créé le désordre en Libye, d'où est parti le chaos que vivent aujourd'hui les pays du Sahel !

Le délibéré est incessamment attendu !

■ Une synthèse de Yama DIALLO

Sénégal : L'enseignant chercheur Serigne Thiam prédit une fin tragique de Bennoo

Alors que certains Sénégalais continuent à se poser des questions sur les raisons des retrouvailles Macky-Idrissa Seck scellées par le remaniement ministériel du 1er novembre dernier, Serigne Thiam, enseignant chercheur en sciences politiques à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Ucad inscrit cette alliance dans le registre du projet de réunification de la famille libérale.

Interpellé par ailleurs au sujet de l'avenir de la majorité, au pouvoir depuis 2012, après l'arrivée des deux anciens frères du président Sall dans le Parti démocratique sénégalais (Pds), en l'occurrence Idrissy et Oumar Sarr, ce spécialiste en sciences politiques prévient que si les alliés dans Bennoo Bokk Yaakaar n'adoptent pas une démarche rationnelle et ne prennent pas leurs responsabilités, ils vont, un moment ou un autre, en partir forcément.

Les retrouvailles entre le président de la République, Macky Sall et son principal opposant lors de la dernière élection présidentielle de février 2019, Idrissa Seck, scellées lors du remaniement ministériel du 1er novembre dernier, remettent à l'ordre du jour la question de l'avenir de la majorité au pouvoir depuis 2012. En effet, alors qu'il s'était inscrit dans une démarche de «gagner ensemble et gouverner ensemble» avec ses alliés au sein de la coalition Bennoo Bokk Yaakaar, mise en place entre les deux tours de la présidentielle de 2012 et qui lui avait permis de gagner cette élection avec un score de 55% devant le président sortant, Me Abdoulaye Wade, le président Macky Sall semble se libérer de plus en plus de ce serment en accueillant à bras ouverts ses anciens camarades libéraux qu'il n'hésite pas d'ailleurs à promouvoir au détriment de ses alliés de 2012. Ceux-là même qui avaient additionné leur pourcentage électoral aux 26,58 % de voix qu'il avait obtenues au premier tour pour lui de siéger au strapontin présidentiel en 2012. Interpellé par la rédaction de Sud quotidien sur cette situation qu'une partie de l'opinion publique sénégalaise semble d'ailleurs avoir

du mal à cautionner, Serigne Thiam, enseignant chercheur en sciences politiques à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Ucad souligne que ces ralliements obéissent à un «état de fait naturel» en politique qui est «faite de composition et de recomposition, selon les circonstances et les objectifs qui sont définis par des acteurs politiques».

RECONSTRUCTION DE LA MAJORITE AUTOUR DU PROJET DE LA CONSERVATION DU POUVOIR PAR LES LIBERAUX

Par ailleurs, à la question de savoir quel impact ces ralliements d'anciens frères libéraux dans le camp du pouvoir peuvent avoir sur la majorité en place depuis 2012, l'enseignant chercheur en sciences politiques à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Ucad souligne que cette alliance «répond à un objectif politique bien réfléchi, bien défini», et prévient qu'elle pourrait redessiner complètement la situation politique au sein de la majorité en place autour d'un objectif de conservation du pouvoir par les libéraux pendant 50 ans, comme l'avait théorisé l'ancien président libéral, Me Abdoulaye Wade. «Personnellement, je pense que si le président Macky Sall et Idrissa Seck, sans oublier Oumar Sarr, sont parvenus à cet accord, c'est parce qu'ils préparent quelque chose à l'horizon 2024 et même au-delà 2024 parce que dans leurs discours, on attend toujours l'horizon 2035», a indiqué Serigne Thiam. Tout en précisant que cette «situation, en réalité, s'inscrit dans le cadre du vœu exprimé par le Président Abdoulaye Wade au moment de quitter le pouvoir». «Le président avait émis le souhait qu'il avait exprimé sous forme de recommandations en disant qu'il aimerait que les Libéraux restent au pouvoir pendant 50 ans. Pour moi, c'est cela qui est en train de se dessiner avec cette nouvelle alliance qui renforce la présence des Li-



béraux dans le camp présidentiel. A mon avis, ils sont en train de travailler à la réalisation du vœu de l'ancien président, Me Abdoulaye Wade», assure encore l'enseignant chercheur en relevant que ces retrouvailles vont dans le sens du verrouillage du camp présidentiel pour que, lors des prochaines élections, aucun opposant ne puisse avoir la force de faire face au camp présidentiel. «Si vous prenez l'Apr, Rewmi, l'Afp, les membres du Pds, du Ps et ceux qui vont encore venir, je pense que si le président Sall parvient à maintenir cette coalition d'ici les prochaines élections locales et les élections législatives ou encore la présidentielle, qu'importe l'opposant qui va faire face au camp présidentiel mais il aura beaucoup de difficultés à le battre».

UNE MENACE SUR L'UNITE DE LA MAJORITE EN PLACE

Même si les choses semblent pour le moment se passer à la faveur de l'actuel président de la République qui est en train de dérouler tranquillement sa stratégie de redistribution des cartes politiques au sein de son camp sans aucune opposition notoire, Serigne Thiam prévient tout de même que cette situation n'est pas sans danger pour lui. Et pour cause, souligne-t-il, ces nominations tous azimuts d'anciens opposants peuvent créer des frustrés au sein des alliés de la première heure du président de la République, notamment au sein de la coalition Macky 2012 et de Bennoo Bokk Yaakaar. « Ces gens ne peuvent pas en réalité accueillir ces nouveaux arrivant de gaieté de

cœur pour la bonne et simple raison qu'en politique, quand on pose des actes positifs, quand on accompagne un leader, qu'on le dise ou pas, on attend, en retour, une sorte de récompense allant dans le sens de nomination dans les différents postes au niveau des directions, des Conseils d'administration et même dans le gouvernement etc...», a-t-il souligné. Citant entre autres Aly Ngouille Ndiaye, Mouhamadou Makhtar Cissé, Aminata Touré et Amadou Ba limogés de leur poste, lors du dernier remaniement ministériel, Serigne Thiam estime que même s'ils ne le montrent pas, ces responsables «ne peuvent rien faire d'autre qu'avoir certaines frustrations parce qu'ils constatent qu'ils ont été « sacrifiés au profit de ceux qui les combattaient, ceux qui faisaient tout pour que le Président ne soit pas réélu, et que ce sont eux qui sont aujourd'hui récompensés propulsés au-devant de la scène à leur place».

«LE PS ET L'AFP, EN POSITION DE GRANDS PERDANTS»

Interpellé sur l'attitude que doivent adopter certains alliés de la première heure du président Macky Sall, notamment les formations politiques de la gauche traditionnelle à l'image du Parti socialiste, l'Alliance des forces de progrès ou la Ligue démocratique face à cette campagne de réunification de la famille libérale autour de sa personne initiée par le chef de l'Etat, Serigne Thiam est resté formel. Pour l'enseignant chercheur, les alliés du président dans Bennoo doivent avoir une démarche rationnelle et savoir que les actes qu'il (le président) pose depuis quelques temps

confortent de plus en plus l'idée des retrouvailles libérales. Ainsi, selon lui, «la lecture à faire de ce nouveau gouvernement d'ouverture, c'est que les Libéraux veulent conserver le pouvoir le plus longtemps possible. « Que ça soit le Président qui va demander un 3ème mandat ou pas, que ça soit quelqu'un d'autre qu'il va préparer pour être candidat du camp présidentiel comme Idrissa Seck, le comportement politique que devraient avoir ses alliés surtout le Parti Socialiste qui n'est plus un parti digne de ce nom, vu les combats internes, c'est de se retrouver dare-dare autour non seulement d'une entité, mais autour d'une personne et faire taire les querelles internes et externes, et les chocs d'ambition», a-t-il prôné. Avant d'ajouter : «Il faut qu'ils essaient de se retrouver autour d'une personne, que ça soit Aminata Mbengue Ndiaye, Khalifa Sall ou Serigne Mbaye Thiam, et que les autres responsables comme Barthélémy Dias et Bamba Fall viennent en appoint pour avoir de la force à faire face. Maintenant, s'ils pensent devoir continuer à accompagner le Président jusqu'en 2024, je pense qu'en un moment ou un autre, ils vont en partir forcément. N'en parlons même pas de l'Afp qui n'existe que de nom parce que ce qui a amené à Malick Gakou à quitter cette formation, on le sait tous : c'est parce que la direction de ce parti a même défendu l'idée de ne plus avoir un candidat. Donc, ce serait vraiment contradictoire et absurde qu'il puisse présenter un candidat à l'horizon 2024».

Nando Cabral GOMIS

Burkina Faso : Les grèves interdites aux élèves



Les élèves grévistes sont désormais passibles de peines d'emprisonnement comprises entre deux (02) et quarante-huit (48) mois et de peines d'amende comprises entre deux cent cinquante mille (250 000) FCFA et trois millions (3 000 000) FCFA. Communiqué du Procureur du Faso Parquet Ouaga 1

Courant début du mois de décembre 2020, des informations nous parvenant faisaient état de perturbations des cours dans certains établissements scolaires publics et privés de la place. Selon ces mêmes informations, des groupes d'adolescents parfois cagoulés, à motocyclettes ou à pieds, à coups de jets de pierres sur le toit des salles de classes et de sifflets, sillonnaient des établissements scolaires afin de faire sortir leurs camarades élèves pour des manifestations sur la voie publique en dehors de tout cadre légal. Face à cet état de fait, des instructions ont été données à la police judiciaire en vue de l'arrestation et du déferrement de toute personne

agissant en qualité d'instigateurs, d'organiseurs, ou de participants à ces dites manifestations. Ainsi, dès le 04 décembre 2020, plusieurs personnes essentiellement des élèves scolarisés et des jeunes déscolarisés âgés de 15 ans à 18 ans ont été déférées à notre Parquet. Ces personnes ont été poursuivies pour actes de vandalisme, participation ou organisation de manifestations illicites conformément aux dispositions des articles 354-2 à 354-9 de la loi 025-2018/AN portant code pénal. Placées sous mandats de dépôt et ordonnances de garde provisoire, ces personnes sont actuellement en détention à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), et seront traduites devant le Tribunal Correctionnel ainsi que devant les juridictions pour enfants pour être jugées conformément à la loi. Ces dernières sont passibles de peines d'emprisonnement comprises entre deux (02) et quarante-huit (48) mois et de peines d'amende comprises entre deux cent cinquante mille (250 000) FCFA et trois mil-

lions (3 000 000) FCFA.

C'est le lieu de rappeler que si le principe de la liberté des réunions et manifestations sur la voie publique au Burkina Faso n'est nullement remis en cause, il n'en demeure pas moins que celles-ci ne sauraient déroger aux prescriptions de forme et de fond édictées en la matière par la loi notamment la loi N°022-97/AN du 21 Octobre 1997 portant liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique.

En conséquence le Procureur du Faso tient à rassurer que les services de son Paquet de même que les différentes unités de police judiciaire ne ménagent aucun effort pour entrer en voie de répression contre toute personne qui enfreindrait aux dispositions légales prescrites en la matière.

Fait au Parquet, Ouagadougou le 09 décembre 2020

**Le Procureur du Faso
Harouna YODA**



Ligue des champions : Amadou Haïdara ouvre son compteur face à MAN UNITED

Amadou Haïdara a inscrit son premier but de la saison en Ligue des champions ce mardi soir, et l'a fait contre son club de rêve Manchester United, marquant le deuxième but des siens en première période. C'est le troisième but du milieu de terrain malien toutes compétitions confondues cette sai-

son.

Lors de la 13e minute de jeu contre Manchester United au RB Arena mardi, le RB Leipzig, qui dominait déjà le match face aux 'Reds devils', a pu souffler un peu plus en voyant son numéro 8 inscrire leur deuxième but de la rencontre.

Le Malien, sur un beau centre dans le dos des défenseurs mancuniens, a pu tromper le gardien adverse avec une frappe sèche dans la surface de réparation. Les Allemands l'emportent (3-2) au finish.

Avec cette victoire, Haidara et Co s'emparent de la tête du groupe H en attendant le match du PSG face à Basaksehir reporté à ce mercredi pour cris raciste du quatrième arbitre envers l'entraîneur du club turc, le camerounais Achille Webo.

Ils sont quand même assurés de disputer les huitièmes de finales de la compétition.

Alassane Sangho
Source : Malivox

PLANET

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel



Bélier (21 mars - 19 avril)

Les discussions avec vos collaborateurs ralentissent votre activité. Fixez des limites. Cette situation pourrait vous pénaliser. Les conditions de travail ne sont pas les meilleures. Saturne en Capricorne vous fatigue. Vos tâches sont répétitives !

Ce sont encore les coups de tête qui dominent la trésorerie. Ils sont nombreux et sur des petits articles. Les frais peuvent commencer à grimper. Il est indispensable de freiner ces dépenses répétées. Des regrets sont possibles sur un achat important.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Une nouvelle organisation dans votre activité vous demandera plus de travail que d'habitude. Vous devrez reprendre certains dossiers, vous adapter à des outils différents. Ce défi vous stimulera, car vous y verrez l'occasion de démontrer vos compétences.

Vous râlerez, car l'argent que l'on vous doit, malgré les promesses, ne sera toujours pas sur votre compte. Vous aurez beau envoyer un message de rappel, en y mettant les formes, vous n'aurez aucune réponse, ce qui vous plongera dans l'inquiétude.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous faites face à une concurrence assez rude, mais cher natif, il vous en faut plus pour vous effrayer. Cependant, méfiez-vous des coups bas ou des rumeurs que l'on colporte dans votre dos. Ne prêtez pas attention aux jaloux, parce que oui, il y en a.

Côté finances, vous devriez faire chauffer la carte de crédit aujourd'hui. Dépenses pour les enfants, frais scolaires ou dépenses pour des loisirs, il y a des sorties d'argent et vous pensez au pire. Dès ce soir, vous mettez votre nez dans vos comptes.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Dans votre travail, vous vous sentez plus posé, plus réfléchi. Saturne vous amène une maîtrise de vous-même bien appréciable. Vous ressentez de la persévérance et de la détermination, deux qualités indispensables à toute réussite professionnelle.

Des questions d'argent pourraient venir contrarier votre relation si vous êtes en couple, avec peut-être des disputes. D'une manière générale, vos finances vous procurent quelques soucis aujourd'hui. Des événements imprévus risquent d'en être la cause.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les activités sont enrichissantes. Un projet peut être lancé. Il peut demander de communiquer. Prendre la parole dans une réunion est possible. Lancez-vous, prenez la parole. Vos idées peuvent être très intéressantes ! Votre créativité est la bienvenue.

Privilégiez les tarifs bas ou les soldes. Vous vivez au-dessus de vos moyens. Cette situation pourrait ne pas durer. Votre compte ne tarde pas à être dans le rouge. Le hasard risque de s'en mêler. Les paiements importants peuvent tomber tous à la fois.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Toutes en Capricorne, un signe ami et super bossueur, cinq planètes seront alliées à 100 %. Actif dans votre activité professionnelle, vous serez aussi connecté aux bonnes personnes. Positif, vous marquerez des points, ce qui favorisera votre avancée.

Ce serait mal vous connaître que d'imaginer que Mars vous fera oublier la prudence la plus élémentaire en matière de finances. Bien au contraire, cette planète vous motivera pour voir loin, anticiper et vous garder de dépenses inutiles et fastueuses.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Un bon relationnel c'est une valeur ajoutée à votre savoir-faire et à votre professionnalisme. Ne vous privez pas, vous avez des compétences, faites-les valoir. Ce n'est pas prétentieux de votre part cher Balance, vous avez du potentiel. Mieux vaut que vous fassiez des placements sûrs qu'oser faire des paris risqués ou perdus d'avance. D'autant plus qu'aujourd'hui, vous accueillez une bonne nouvelle, une belle rentrée d'argent vous permet de faire de nouveaux projets d'avenir.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les relations professionnelles risquent d'être un peu perturbées, à cause du mauvais transit de votre Lune. Une incompatibilité d'humeur pourrait même se faire sentir avec certains de vos collègues, ne provoquez pas trop de discussions aujourd'hui !

Toutes ces planètes dans le signe du Capricorne vous amènent une maîtrise parfaite de vos actes, et cela dans plusieurs domaines de votre vie. Les finances en font partie, et votre détermination du moment n'a d'égale que votre clairvoyance.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les tâches sont menées dans une atmosphère spéciale. Vous réalisez que la désorganisation est pénalisante. L'activité se déroule dans une ambiance décousue. Il y a peu de communication avec vos collègues. La fatigue peut s'accumuler avec le stress.

Vous ne songez pas spécialement à l'argent. Vous n'en manquez pas et de toute façon, vous le dépensez rapidement. Faire plaisir à vos proches est votre péché mignon ! Des articles de voyage peuvent vous plaire. Il y a peu de stress face à ces dépenses !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Saturne aura pour vous des recommandations professionnelles bien précises et vous n'aurez pas de temps à perdre dès ce début de semaine. Vous continuerez à progresser, à bétonner votre expérience, donc à bosser dur pour montrer ce que vous vaudrez.

Vos finances seront à la une avec un point précis à faire sur votre situation et les moyens dont vous disposerez. Vous examinerez vos factures, vos crédits, vos abonnements, tout devra être passé au crible et ajusté, afin de ne pas être pris au dépourvu.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Il y a de véritables enjeux professionnels, vous devrez réfléchir rapidement, mais surtout très efficacement. Cher natif, les planètes vous conseillent, pour chaque situation d'adopter le bon réflexe. Ne restez pas les bras croisés, agissez !

Lorsque vous devez payer certaines dépenses, vous pensez systématiquement à votre compte bancaire et ça vous donne quelques frissons. C'est pourquoi, prenez le temps de faire vos comptes, ça vous évitera une catastrophe. Vous êtes averti.



Poisson (19 février - 21 mars)

Votre travail est toujours bien favorisé par ce superbe stellium, qui influe sur votre personnalité. Votre persévérance et votre détermination vous aident dans votre volonté de réussite, et vous parvenez à un résultat au-delà de vos espérances !

Vous êtes dynamique aujourd'hui et vos réactions sont vives, mais toujours excellentes. Cela vous permet de rebondir rapidement concernant l'état de vos finances, qui pourraient laisser à désirer. Vous avez un peu exagéré les dépenses ces derniers temps.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous